



Règlement relatif aux cotisations et aux taxes

Mise à jour: 26 Novembre 2022

Table des matières

1. Contributions	3
2. Frais	3
3. Indemnités.....	3

1. Contributions

Cotisation annuelle aux associations (membres, conformément à l'art. 5 des statuts)	CHF	0.00
Cotisation annuelle membre individuel Swiss Skate Family	CHF	15.00
Cotisation annuelle de l'association associée Swiss Skate Family	CHF	450.00

2. Frais

¹ Frais de rappel (Règlement financier, art. 4, al. 4)

1. Frais de rappel	CHF	30.00
2. Frais de rappel	CHF	60.00

² Licences (règlement sur les licences)

1. Cotisation annuelle pour les membres individuels Swiss Skate Family	CHF	100.00
---	-----	--------

3. Indemnités

¹ CC et secrétariat

Taxe annuelle	CHF	0.00
Indemnité de kilométrage	CHF	0.50
Indemnité de réunion	CHF	0.00
Indemnité de repas par réunion	CHF	20.00
Hébergement à l'hôtel (uniquement si moins cher que les frais de voyage) ou inévitable) max.	CHF	200.00
Voyage en TP (transports publics)	Prise en charge 2ème cl.	
Indemnité de vol (uniquement si plus avantageux que le km ou les TP) ou inévitable)	Classe économique	
Dépenses pour frais de port, impressions, etc.	sur justificatif	

Il existe une version allemande et une version française de ces cotisations et de ce barème. En cas de contradiction, la version allemande fait foi. Toute autre disposition contenue dans d'autres règlements de swiss skate qui serait en contradiction avec le présent document est

considérée comme abrogée ou nulle et non avenue. Ces cotisations et taxes ont été approuvées par l'AG du 26.11.2022 et sont applicables à partir de cette date.

Handwritten signature of Elsbeth Wenger in blue ink.

Elsbeth Wenger
Présidente

Handwritten signature of Simon von Allmen in blue ink.

Simon von Allmen
Directeur général